



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/006

Information au Conseil Municipal - Bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public année 2020

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire


JOÉ BEDIER
SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/006 - Information au Conseil Municipal - Bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Préambule

La Ville dispose d'espaces publics sur lesquels elle peut délivrer des autorisations permanentes ou temporaires d'occupation.

Ces occupations domaniales prennent la forme de différents types de contrats ou titres (administratifs, conventions d'occupation du domaine public, ...)

Elles obéissent aux principes régissant l'occupation du domaine public à savoir la non gratuité de l'occupation, le respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation.

Le présent bilan concerne l'ensemble des contrats et titres portant occupation du domaine public.

Évolutions réglementaires :

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques oblige à précéder d'une procédure de sélection préalable la délivrance d'un titre portant occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Les modalités de cette procédure de publicité et de mise en concurrence préalable qui doivent être mises en œuvre avant toute attribution d'une nouvelle autorisation sont décidées librement par la Commune, dans le respect des principes d'impartialité et de transparence. Ces dispositions s'appliquent pour tout type d'autorisation d'occupation du domaine public dès lors qu'elle est délivrée en vue d'une exploitation économique.

Cartographie des conventions et titres d'occupation

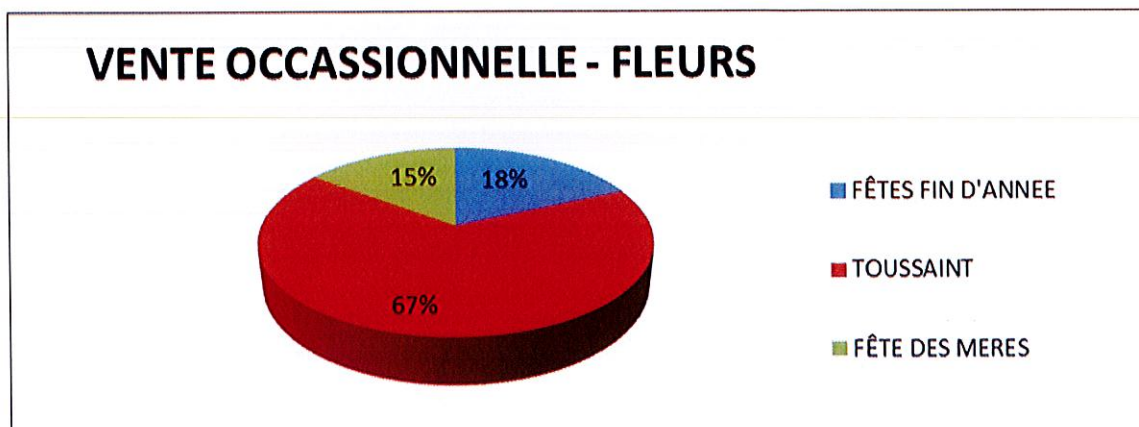
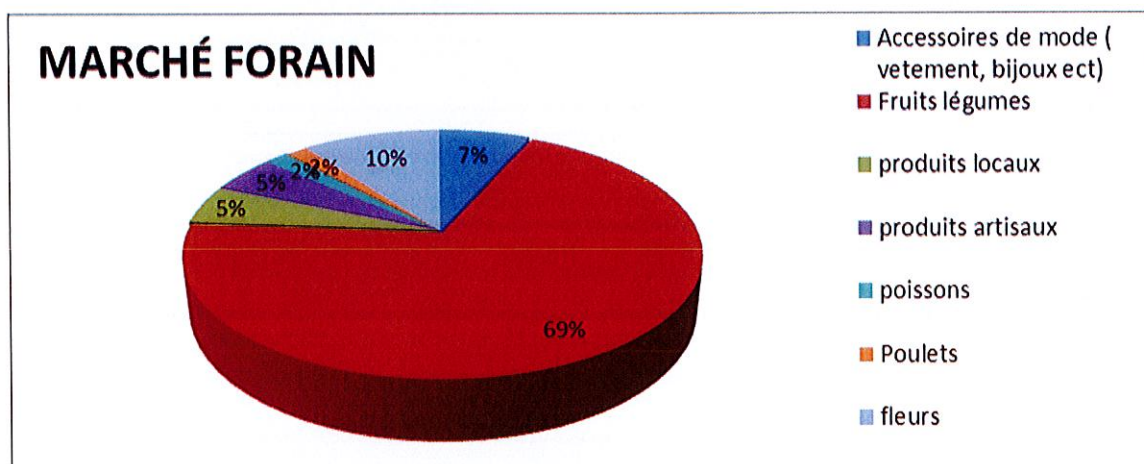
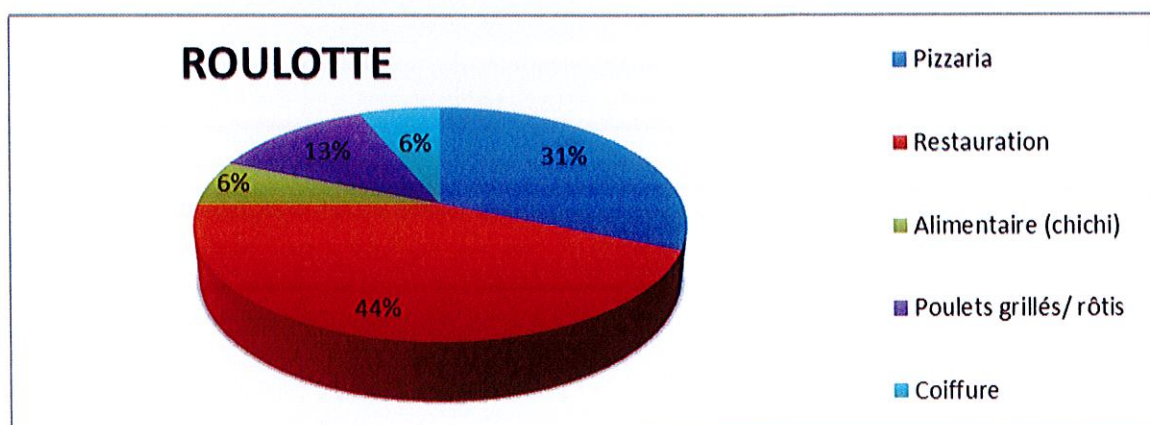
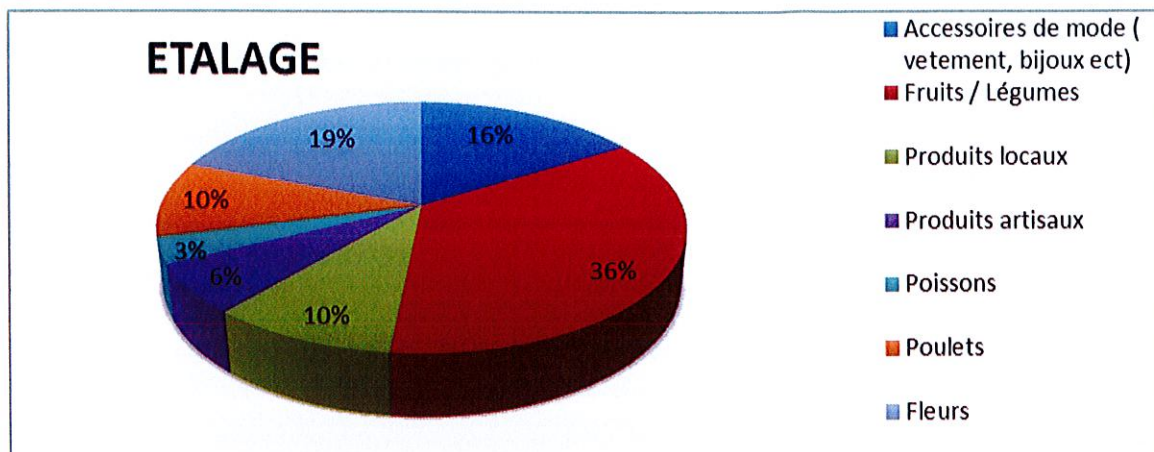
1. Données générales

En 2020, le service économique a géré divers contrats portant occupation du domaine public sous différentes formes d'attribution :

- Autorisations dites permanentes (étalage, roulotte),
- Autorisations occasionnelles (fête des mères, fête des pères, Toussaint, Saint Valentin etc.....)
- Autorisation d'occupation pour le marché forain.

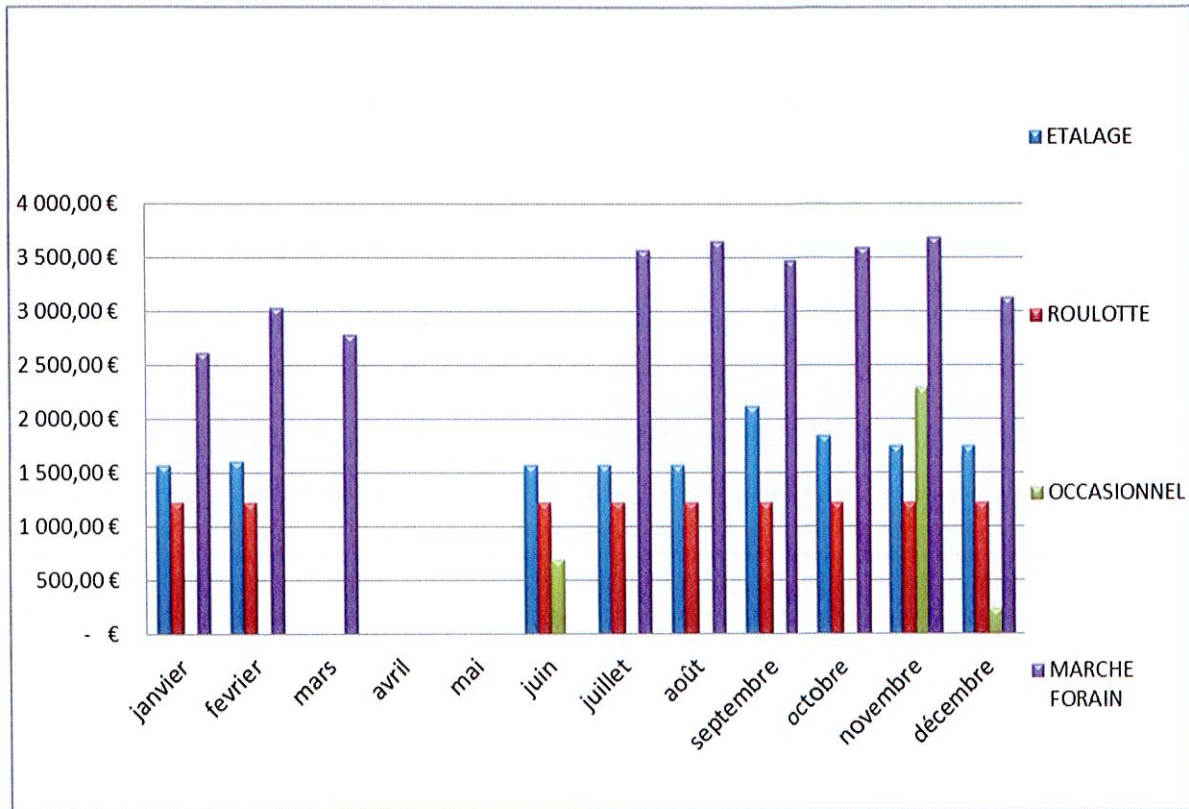
TYPE DE CONTRAT (AOT)	NOMBRE	Montant des redevances 2020
ETALAGE	30	15 318 €
ROULOTTE	14	10 962,54 €
OCCASIONNEL	27	2 714 €
MARCHE FORAIN	138	29 578,35 €
Totaux	209	58 572,89 €

2. Produits / prestations proposés selon le type d'occupation

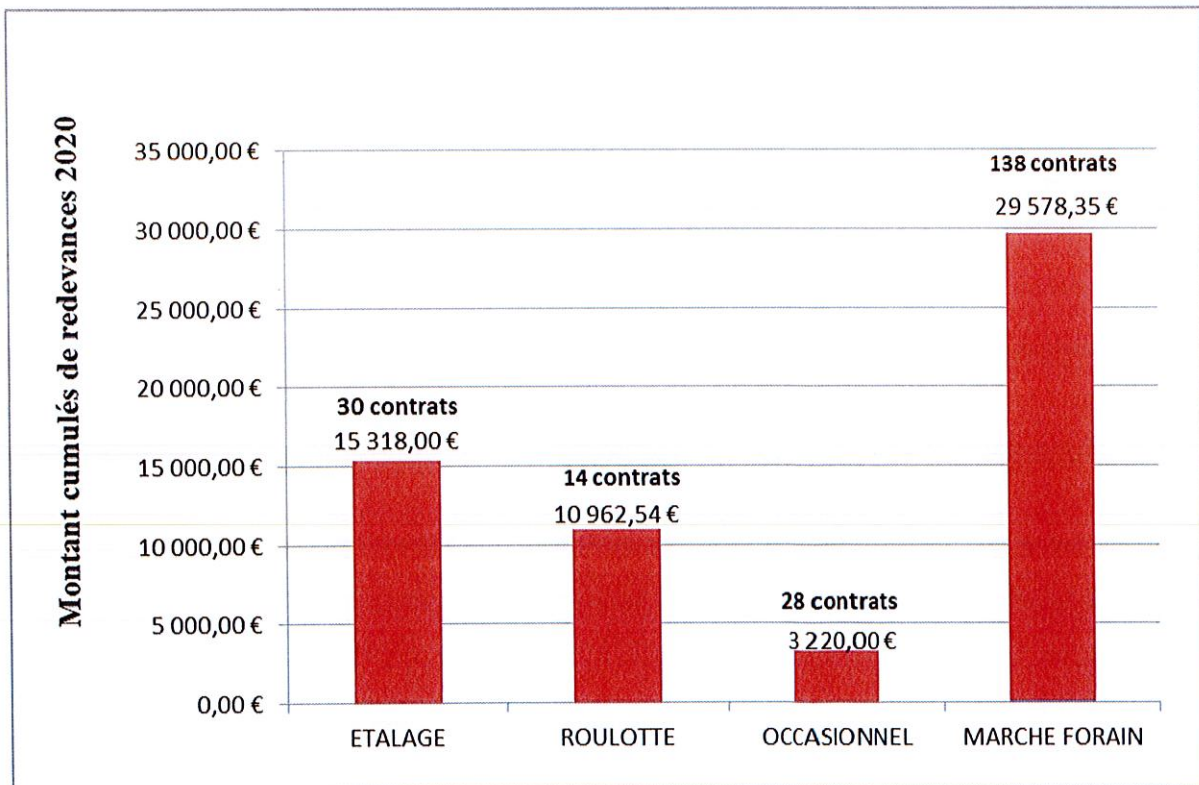


3. Evolution des redevances sur l'année 2020

La crise sanitaire liée à la pandémie COVID19 a impacté l'occupation du domaine public. Cet épisode a engendré une chute des redevances au cours du deuxième trimestre 2020.

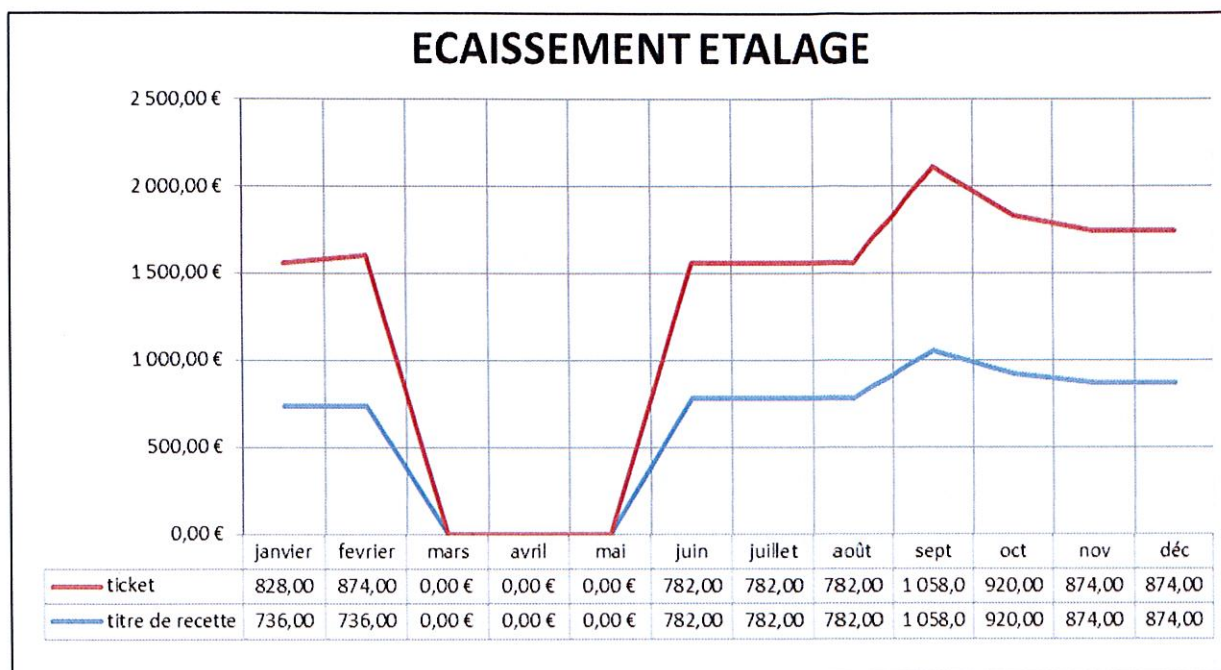


Cumuls des redevances par type d'occupation

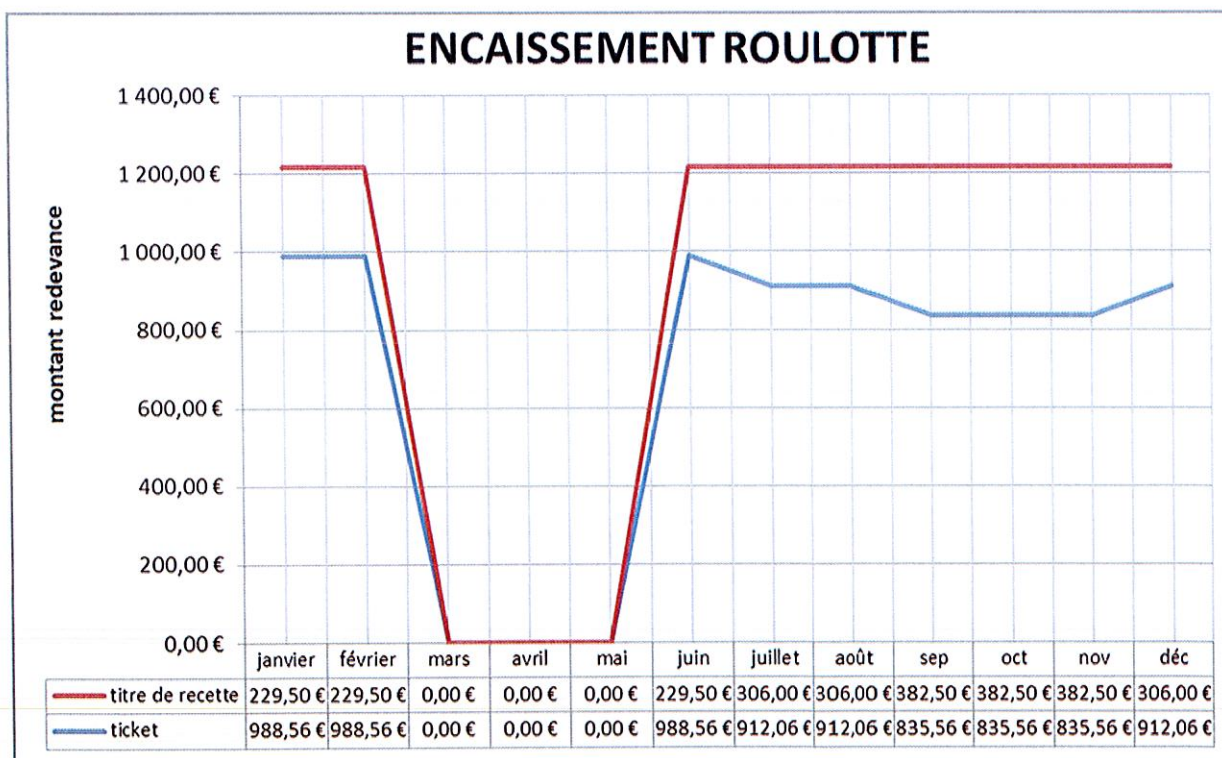


Évolution mensuelle des encaissements selon le type d'occupation

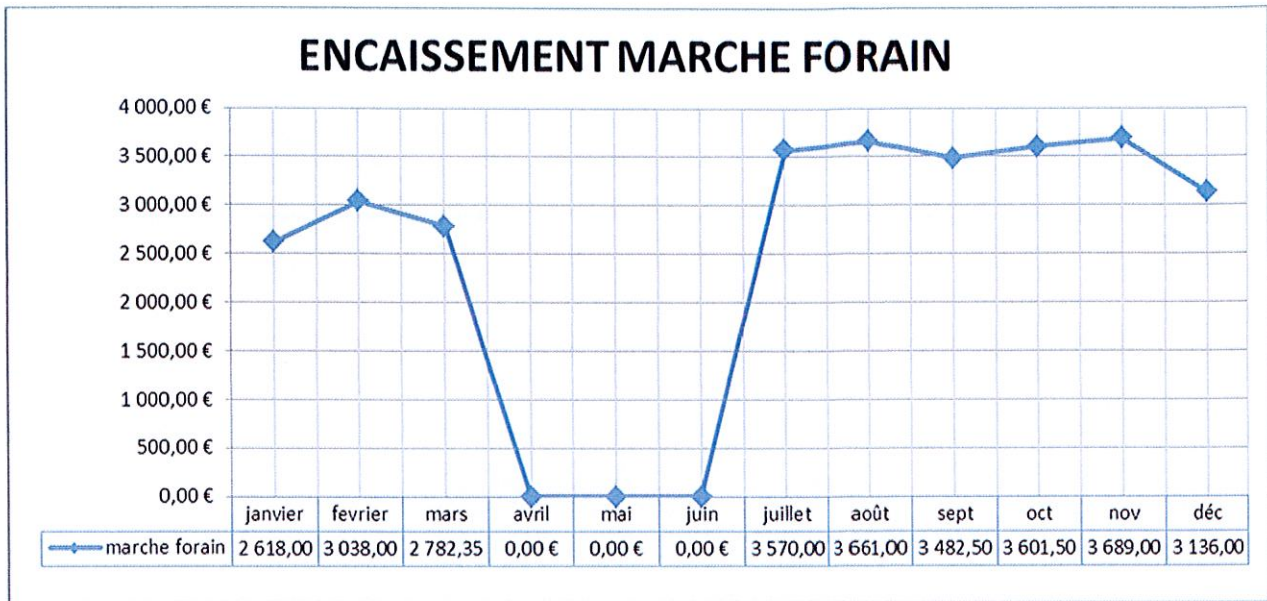
▪ Etalage :



▪ Roulotte :



Marché forain :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

De prendre acte du rapport de présentation du bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public pour l'année 2020.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 13 Avr. 2021



Le Maire

J. Bédier
J. BÉDIER